



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTMARTIN SUR MER

17, rue Franquet
50590 MONTMARTIN SUR MER
Tél : 02.33.76.53.00
Fax : 02.33.76.53.01

Courriel : info@cc-montmartin.com

Bureaux ouverts lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h - vendredi de 9h à 12h
Le mercredi de 9h à 12h l'accueil est réservé au SPANC

ASSEMBLEE GENERALE 19 JUILLET 2010 Lieu : Mairie de Montmartin sur Mer Compte-Rendu

L'an deux mil dix, le 19 juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Monsieur Eric de LAFORCADE

Étaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, J. DURET, S. CLEMENT-ROBIN, P. CORBET, G. BUSNEL, G. UNVOY, A. CROCI, CH. DOLLEY, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, D. MARIE, G. PAISNEL, B. LEMIERE, O. BECK, B. LECORDIER, S. PAYSANT, G. LE CALVEZ, J. MONTEIL, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, G. ENEE, P. DUGUE, S. HUBERT, F. MARTIN, D. MAIRESSE, D. CARIOU, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, M. MAZURE, M. VAILLANT, F. GUILLON, H. GUILLE, B. LEPLY.

Absents excusés : R. PREVEL (remplacé par S. CLEMENT-ROBIN), D. LECORDIER, PH. PUDDU (procuration à V. BIDAN), R. MACE (remplacé par G. ENEE), M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON), N. DOUCHIN.

Le Conseil Communautaire désigne Madame B. LEMIERE, secrétaire de séance.

Validation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 07 juin 2010 : à l'unanimité

➤ Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne

Monsieur Guille présente les missions du SIAES et demande aux maires de les relayer auprès des propriétés qui seront contactés directement par ce syndicat.

Le montant des travaux sur 6 ans s'élève à 2 080 000 €.

La tranche 5 s'élève à 376 700 € dont 114 029 € préus sur la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer (travaux sur la Vanne et ses affluents avec plus de 22 km de berges).

La tranche 6 s'élève à 331 500 € dont 236 050 € préus sur la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer (travaux sur la Sienne, le Cliquet et la Malfiance avec plus de 54 km de berges).

La participation de la Communauté de Communes était pour 2009 de 37 943 €, pour 2010 elle est de 37 405 €.

➤ Pôle enfance

L'Avant Projet Définitif validé lors de la commission jeunesse le 6 juillet est présenté. Depuis cette commission, seul un espace biberonnerie a été rajouté.

Monsieur Monteil souhaite connaître le coût du Relais Assistantes Maternelles.

Monsieur le Président indique que lors des précédentes réunions ce coût a largement été surestimé

Monsieur Delauney ajoute que la différence essentielle reposait sur la construction d'un dortoir qui aujourd'hui est intégré dans l'actuel préau.

Monsieur Mairesse fait remarquer qu'un Avant Projet Définitif contient des plans de façade et des notices écrites qui manquent aujourd'hui pour délibérer.

Monsieur le Président demande le vote pour approuver cet Avant Projet Définitif et déposer le permis de construire.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention) approuve l'Avant Projet Définitif présenté et autorise le président à déposer le permis de construire.

Monsieur le Président indique que la subvention CAF de 32 700 € est acquise mais qu'il faut trouver d'autres financements (DGE, CPER, contrat de territoire), il a rencontré Madame la Sous-Préfète qui s'étonne de ne pas pouvoir attribuer de DDR sur ce dossier et va essayer d'appuyer ce projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à demander une subvention DGE auprès de la Préfecture, une subvention dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région auprès du Syndicat Mixte du Pays de Coutances et une subvention au Conseil Général dans le cadre du prochain Contrat de Territoire.

➤ **Subventions à l'association LMH**

Monsieur le Président indique la réglementation stipule qu'une entente regroupe plusieurs clubs et qu'elle est gérée par un seul club. Une entente n'a pas de statut juridique. Le club LMH a fourni le nombre de joueurs par communes du canton ainsi que les heures effectuées par l'éducateur sportif. Il est proposé de délibérer sur le versement de 8 000 € de subvention. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser 8 000 € au club LMH qui assure la gestion de l'Entente de la Sienne.

Monsieur Martin pose le problème du recrutement de l'éducateur dont le contrat emploi tremplin se termine en novembre.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas de solution pour l'instant et propose une rencontre avec les dirigeants afin de discuter de cette situation.

Monsieur Beck indique que c'est LMH qui a recruté sous contrat et la Communauté de Communes s'est engagée à apporter une aide financière.

Monsieur Delauney souhaite que l'employeur reste LMH et qu'il faut chercher des solutions pour continuer de la même manière qu'actuellement.

Monsieur Mairesse propose un temps partiel communautaire.

➤ **Créations de postes**

2 agents ont été reçus à leur examen professionnel d'adjoint d'animation et adjoint technique de première classe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet avec une nomination au 1^{er} octobre 2010 pour tenir compte du délai de publicité de 2 mois.

Monsieur Rault demande si les postes actuels seront supprimés.

Monsieur le Président indique qu'une demande de suppression sera effectuée auprès du centre de gestion dès leur nomination.

➤ **Classement de l'Office de Tourisme communautaire – convention d'objectifs – règlement intérieur**

Monsieur le Président donne lecture de la convention d'objectifs.

Monsieur Mairesse indique qu'il n'est pas fait état de responsabilité pénale.

Monsieur le Président indique que si une faute est commise, le responsable est celui qui a monté l'opération donc le Président de l'association Office de Tourisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à demander un classement 2 étoiles pour l'Office de Tourisme situé au 30 avenue l'Aumesle à Hauteville sur Mer ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs établie entre la Communauté de Communes et l'office de Tourisme du canton de Montmartin sur Mer et autorise le Président à la signer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de l'Office de Tourisme.

➤ **Contrôle des équipements du plateau sportif et du gymnase**

2 cabinets de contrôle ont été consultés (SOCOTEC et VERITAS). Seul SOCOTEC a répondu et propose le contrôle des équipements sportifs pour un montant de 334,88 € TTC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition du cabinet de contrôle SOCOTEC pour un montant de 334,88 € TTC et autorise le président à signer le contrat.

➤ **Dégâts des eaux au Cinéma de la plage**

Lors des chutes de neige, la toiture et un plafond ont été endommagés. L'assurance a pris en charge les travaux de remise en état mais en laissant à l'association 429,29 € à payer (franchise).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge cette somme et autorise le Président à verser 429,29 € à l'association. Ce montant sera versé sous forme de subvention exceptionnelle.

➤ **Rénovation du Cinéma de la Plage : Avant Projet définitif**

L'Avant Projet Définitif est présenté.

Monsieur le Président souhaite que la fréquentation atteigne 45 à 50 milles places par an. Le commencement des travaux doit s'effectuer en décembre, janvier. Il s'agit d'un aménagement de l'existant en amenant des améliorations d'accessibilité, de sécurité et de confort.

Madame Clément-Robin demande si la façade restera tel que.

Monsieur Delauney indique qu'elle sera relookée.

Monsieur Rault demande si ces travaux sont éligibles au FCTVA.

Monsieur le Président répond par l'affirmative mais il faudra voir la légalité de ce dossier pour récupérer ce FCTVA et donne la parole à ce sujet à Monsieur Sperduti, Président de l'association.

Monsieur Sperduti indique qu'à partir du moment où il y a loyer, il y a récupération du FCTVA.

Monsieur le Président demande de passer au vote pour approuver cet Avant Projet Définitif et déposer le permis de construire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'Avant Projet Définitif présenté et autorise le président à déposer le permis de construire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à effectuer des demandes de subvention auprès du Conseil Régional, de l'Europe et du CNC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à demander une exonération de la taxe locale d'urbanisme auprès de la commune de Hauteville sur Mer.

Madame Gourdet demande un aménagement des trottoirs afin que l'esthétique des abords soit prise en compte.

➤ **Programme « travaux-fourreaux » à Montchaton**

Le syndicat mixte Manche Numérique, qui a la compétence « aménagement numérique du territoire », a fait parvenir une demande de participation financière pour des travaux sur la commune de Montchaton afin de prévoir des fourreaux pour le passage de la fibre optique.

Monsieur Beck indique que le SDEM a pris en charge le résiduel sur la commune de Montmartin sur Mer.

Monsieur Dolley indique que le comité syndical de Manche numérique a validé à l'unanimité de ses membres le plan de financement suivant pour les travaux fourreaux : Conseil Régional 35 % - Conseil Général avec l'EPCI concerné 35 % - FEDER 30 %. Le Conseil Général intervient dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 19 % et la Communauté de Communes à hauteur de 16 %. Il est essentiel que les collectivités se rapprochent de Manche Numérique pour le passage des fourreaux.

Monsieur Paisnel indique qu'il s'agit de l'effacement de réseau pour le haut des landes à Montchaton.

Madame Bidan indique que les décisions de Manche Numérique sont prises par des élus des collectivités qui adhèrent à ce syndicat.

Monsieur Rault ajoute que cette pose de fourreaux est une anticipation proposée par le Conseil Général et diminuera les coûts de travaux à l'avenir.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention) accepte le plan de financement proposé par le syndicat mixte Manche Numérique dans le cadre de travaux sur la commune de Montchaton soit :

Conseil Régional 35 % soit 630 €

Conseil Général 19 % soit 342 €

Communauté de Communes : 16 % soit 288 €

FEDER 30 % soit 540 €

➤ **Demande d'aide financière pour le SPANC**

Monsieur le Président indique qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'agence de l'eau pour le SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à demander une subvention auprès de l'agence de l'eau dans le cadre du contrôle des installations en non collectif.

➤ **DIVERS**

1 – PAPECO : convention de servitude EDF.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer une convention de servitude entre ERDF et la Communauté de Communes pour le passage de 35 m de câble HTA souterrain et la construction d'un poste PSSA sur la parcelle cadastrée A 849 sur la commune d'Orval.

2 – Gens du voyage

Monsieur Guigaud souhaite connaître la procédure pour les faire partir rapidement.

Monsieur Beck indique que les aires existantes sont complètes. Il faut saisir la justice : référé auprès du procureur. Un plan d'évacuation demande entre 5 et 7 jours et les gendarmes ne sont pas en nombre suffisant.

Monsieur Cariou indique qu'un référé n'est pas possible tant qu'il n'y a pas de place à leur proposer.

3 – Madame Busnel signale un problème d'enrobé route neuve. Monsieur Dugué indique que l'entreprise va revenir et prélever un échantillon.

4 – Monsieur Mairesse demande à quel stade est le dossier de la couverture du gymnase.

Hubert Pagnier indique que le maître d'œuvre travaille sur le cahier des charges qui est en cours de finalisation. Les travaux sont programmés pendant les vacances de Toussaint. Une réunion aura lieu avec les utilisateurs pour éviter le maximum de désagréments.

5 – Monsieur le Président propose aux élus une soirée repas dans la cour du château de Regnéville sur Mer courant septembre.

Fin de séance : 22h15